

Note d'information sur le projet de loi S-252, Loi sur les dons de sang volontaires

Contexte

Le projet de loi S-252 vise à encadrer la collecte privée de plasma en établissant un modèle de don volontaire de sang et de plasma au Canada. Il est important de distinguer le sang et le plasma. Le plasma sanguin représente environ 55 % du volume sanguin total du corps et contient les globules blancs, qui peuvent combattre des infections et des troubles sanguins. Le plasma et les produits dérivés du plasma sont utilisés quotidiennement pour soigner les victimes de trauma ayant perdu beaucoup de sang, les troubles hémorragiques (comme l'hémophilie) et d'autres conditions graves.

Dans les années 1980 et 1990, plus de 30 000 Canadiens ont contracté le VIH et l'hépatite C à cause de sang et de produits sanguins contaminés lors de ce qu'on appelle aujourd'hui la crise du sang contaminé. On estime que le décès de plus de 8 000 Canadiens sera directement lié au sang contaminé.

Cette crise a mené à la Commission Krever, qui a exposé les lacunes systémiques de la Croix-Rouge, de Santé Canada, des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral quant à la protection des réserves de sang et des Canadiens et des Canadiennes contre le sang et les produits sanguins contaminés. Le juge Krever a conclu que le Canada a omis d'effectuer des mesures de dépistage et des tests et a tenté de réduire les coûts, ce qui a favorisé le recours à des donneurs rémunérés par des entreprises privées. Le rapport Krever recommande d'appliquer les principes suivants au système d'approvisionnement en sang :

- Le sang est une ressource publique.
- Les donneurs ne doivent pas être rémunérés.
- Il faut recueillir suffisamment de sang total, de plasma et de plaquettes au Canada pour répondre aux besoins du pays en constituants sanguins et en produits sanguins.
- Tous les Canadiens et Canadiennes doivent avoir accès gratuitement aux constituants sanguins et aux produits sanguins.
- La sécurité du système d'approvisionnement en sang est primordiale.
- Les fonctions principales du système national d'approvisionnement en sang doivent être exécutées par un seul exploitant et ne pas être imparties à d'autres.

Aujourd'hui, 80 % du système de don de sang canadien est protégé par des interdictions provinciales au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Cependant, Santé Canada soutient que puisque la rémunération des donneurs de plasma n'est pas illégale à l'échelon fédéral, rien n'empêche un organisme d'octroyer des permis à Canadian Plasma Resources, un courtier en produits sanguins, ou à d'autres entreprises. Actuellement, 18 centres privés qui rémunèrent le prélèvement de plasma sont en attente de permis. Les plus petites provinces pourraient ainsi accueillir l'industrie des dons de plasmas rémunérés. Il s'agit d'une approche foncièrement erronée si l'on veut protéger notre approvisionnement en sang et en plasma. Une loi fédérale peut protéger la Société canadienne du sang à titre de régie nationale du sang, préserver le sang et le plasma en tant que ressource publique et faire en sorte que notre système d'approvisionnement en sang ne soit jamais compromis.

Faits saillants

- La Société canadienne du sang continuera de fournir des médicaments dérivés du plasma partout au Canada.
- 80 % des intervenants canadiens s'opposent à la rémunération des dons de plasma.
- Seulement 4 % de la population fait des dons de sang aujourd'hui, et cela assure une autosuffisance de sang et de plasma pour les transfusions de Canadiens, mais un Canadien sur deux est admissible.
- À l'échelle mondiale, les fournisseurs de sang abandonnent les dons de produits de plasma rémunérés pour atteindre l'autosuffisance de l'approvisionnement national. Autoriser la présence de courtiers en produits sanguins à but lucratif ne contribue pas à augmenter l'approvisionnement canadien, car ces courtiers font des profits en vendant leur plasma sur les marchés internationaux.
- La Société canadienne du sang a la capacité de recueillir du plasma en notre nom et met en œuvre une Stratégie nationale sur le plasma pour y parvenir. Or, la concurrence avec des courtiers en produits sanguins mine le succès de cette stratégie.
- Les activités de Canadian Plasma Resources nuisent à l'approvisionnement en sang du Canada en suscitant des écarts de dons chez les donneurs âgés de 17 à 24 ans, qui confondent la Société canadienne du sang et la Canadian Plasma Resources. Il faut ensuite déboursier des coûts supplémentaires pour recruter des donneurs.